

# CONSEIL DES SAGES

## Réunion du 6 octobre 2016, à 14h00

---

### Présents :

**Élus du Conseil Municipal et personnel :** Charles FERRÉ, Maire, Yves DATIN, Maire-Adjoint en charge des Travaux, du Cadre de Vie et de la Sécurité, Liliane VILALBA, Maire-adjointe en charge du Social et de la Solidarité + Pierre-Arnaud DROUVIN, responsable de la culture et de la communication.

**Membres du Conseil des Sages :** Edmé SUDOUR, Président, Paule CABANAC, Co-présidente, Jean-Claude BOILEAU, Guy BOISSAC, Janine BOURG, Bernard CORNET, Rosy DECROIX, Michèle GAZAL, Guy HORTE, Michel LEFLOCH, Josette MOVIO, Martine QUINTON, Annie SALAGNAC, Odile SALAT, Paul SARANT, Francis SMUDA, Robert SORGES, Danièle VIALLE.

**Excusés :** Pierre CROUZETTE, Serge SALONE, Robert SEGALAT

**Absents :** Claude FEUGEAS, Monique FOMBELLE, Micheline FOURET, Jean MAZEAUD

### Ordre du jour :

- Finances communales,
- Projet d'aménagement du Puy Foissac,
- Établissements scolaires,
- Modification de compétences ou rattachement : intégration du SIRTOM et rattachement de l'OPH à la communauté de communes,
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Edmé SUDOUR ouvre la séance à 14h05. Il remercie les participants de leur présence et cède la parole au maire. En préambule, Charles Ferré rappelle l'importance de respecter la prise de parole de chacun et de s'exprimer chacun à son tour. Il rappelle l'importance du Conseil des Sages pour l'échange d'informations propres à améliorer la vie de la cité.

Un premier point est consacré aux finances. Le Maire annonce que la commune demeure sous surveillance de la Chambre Régionale des Comptes. Les orientations définies sont tenues, et le budget d'investissement demeure limité. Ce dernier est consacré à des dépenses d'investissement courantes : petites réparations de voirie, regroupement des écoles, réfection des trottoirs. Il annonce également avoir fait faire une étude aux services afin renégocier les prêts pour bénéficier de taux d'intérêts plus intéressants. Les exigences des banques sont malheureusement trop importantes pour pouvoir faire aboutir, aujourd'hui, cette renégociation. La commune a une dette d'environ 9 millions d'euros. L'objectif pour réduire cet endettement est de maintenir les efforts dans la réduction des dépenses d'investissement et de fonctionnement et de mutualiser davantage de services. Ainsi les fonctionnaires territoriaux à leurs départs en retraite ne seront pas tous remplacés. À titre d'information, en 2016, 800 000 € auront été consacrés au remboursement du capital de la dette, et 382 000 € aux intérêts. Le Maire annonce un cap encore difficile en 2017 et une amélioration des marges de manœuvre dès 2018.

Au titre des mutualisations, il évoque notamment un projet de fusion des restaurants scolaires. Aujourd'hui le prix de revient pour un repas s'élève à environ 6,50 €. Des négociations avec des partenaires publics ou privés tendraient à réduire ce coût unitaire. Guy Boissac demande quand ce projet devrait aboutir. Le maire lui répond qu'il ne verra pas le jour avant 2018. La cantine compte aujourd'hui 4 employés, dont un en fin de carrière.

Par ailleurs, le Maire explique qu'un important chantier va commencer au niveau des écoles et établissements supérieurs. Un important plan, financé par l'État et la Région, aboutira dans quelques années à la fermeture de la Cité U qui sera installée dans le secteur du lycée et de l'IUT. Il est ainsi prévu de réhabiliter les anciens internats

désaffectés du lycée pour y créer des chambres et des studios. Toutefois, le Maire annonce que la rénovation des ces logements destinés aux étudiants ne devra se faire aux dépens du parc locatif privé.

Sur les mesures mises en œuvre, il souligne que l'extinction de l'éclairage nocturne n'a pas posé de problème. Martine Quinton demande si la mise en place de détecteurs de présence ne serait pas plus approprié. Il lui est répondu que malheureusement cette solution a été repoussée car trop contraignante techniquement et financièrement.

La question de la qualité de l'eau du lac est posée. Yves Datin explique que le niveau va être baissé afin de nettoyer le haut du lac et de dévaser le secteur de la plage. Du sable sera également ajouté. Michèle GAZAL demande pourquoi le ponton a été enlevé. Il lui est répondu que ce dernier a du être retiré en raison de son mauvais état. . En revanche, l'année prochaine, un nouveau ponton sera installé. Il sera accessible uniquement par la nage.

Au sujet du lac, le maire fait état de la peinture du chalet. Par ailleurs, il explique qu'un projet débutera en 2017 et consistera à nettoyer le bois en taillis situé vers le dit chalet. L'ONF (Office National des Forêts) va mener une campagne d'entretien sur deux hectares, qui permettra de remettre en état la hêtraie.

Le maire expose que des travaux ont été réalisés sur la piste du Pont Lanvert. Il précise qu'il essaye de répondre au mieux aux sollicitations reçues.

Yves Datin évoque les acquisitions faites par la commune dans le secteur du Puy Foissac. La commune a acquis deux terrains à MM. Monjanel et Chassaing. Ces achats garantissent à la commune l'accès au Puy. À terme un cheminement piétonnier sera créé pour rejoindre le calvaire situé au sommet. On y constate un magnifique panorama sur le massif du Sancy (après quelques coupes de bois) et sur la zone de Chalaudre.

Guy Boissac s'interroge quant à l'objectif de ces acquisitions. Le Maire explique qu'elles visent à créer une promenade. Il explique également que l'acquisition permet à la commune de consolider les propriétés communales dans ce secteur qui avait tendance à se fermer de plus en plus. En complément des achats, Jacques PEUCH céderai une partie de son terrain et bénéficiera d'une servitude de passage. À terme, de la vigne pourrait être plantée sur l'un des coteaux.

Le maire ouvre ensuite la conversation avec l'assemblée.

Robert Sorges demande si Égletons recevra des migrants. Le maire lui répond par la négative. La Région Nouvelle Aquitaine accueillera environ 1 500 migrants.

Paule Cabanac demande quel est l'avenir de l'ex-école Marcelle Bergeal. Le maire indique que des plans et des simulations sont en cours de réalisation. À terme, l'école devrait accueillir le Centre Culturel et Sportif. Guy Boissac demande alors quel sera le devenir du Château Robert. L'état général du bâtiment nécessite d'importants travaux, aussi rien n'est prévu à brève échéance sur ce bâtiment. Guy Boissac propose que le Conseil des Sages travaille sur la future destination du local. Francis Smuda demande si l'emplacement ne se prêterait pas à une maison des associations. Le maire lui répond que ce projet est abandonné. Paule Cabanac s'interroge sur le devenir du P5. Charles Ferré répond que ce bâtiment devra être déconstruit.

Par ailleurs le maire évoque sa recherche de médecins pour remplacer les docteurs de la maison de santé. Une démarche a été faite auprès des décideurs. À titre informatif, le Dr Plyer pourrait partir à la retraite en septembre 2017. Par ailleurs, le Dr Faucher reviendra dès que possible dans son cabinet. Sur cette question, Guy Boissac pose la question de l'installation du Dr Aurore Donatien. Elle semblerait vouloir s'installer dans le courant 2017.

Martine Quinton évoque ensuite la question de l'eau. Elle demande la date de la fin de la concession de l'eau au fermier. Charles Ferré lui répond que le contrat d'affermage cessera en 2022. Il précise que le recours à un fermier est très confortable pour les élus. Il relève par ailleurs que l'eau est plus chère dans des communes voisines. La compétence de l'eau et de l'assainissement deviendra intercommunale au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Guy Boissac demande quel est le bilan du chalet du lac cet été. Pierre-Arnaud Drouvin lui répond que globalement le locataire a assuré l'équilibre. Les locataires ne souhaiteront pas reprendre cette activité l'année prochaine car trop contraignante et pas assez génératrice de revenus.

Une question est posée quant à la réouverture du restaurant L'Octave. Le maire lui répond qu'une réouverture n'est pas prévue, mais que l'Auberge des Messagers a été reprise.

Charles Ferré procède à un complément économique. Il annonce que le projet de construction de serres pour la production de tomates est en cours. Un permis de construire a été déposé. La construction de 5 hectares de serres est prévue et les tomates produites seront commercialisées sous la marque Rougeline. Ce projet fait suite à la réglementation qui impose à l'incinérateur de Rosiers d'Égletons de mieux utiliser la chaleur produite. Au final ce projet devrait permettre la création d'environ 50 emplois non qualifiés, et près de 4000 tonnes de tomates seront produites. Le projet devrait être opérationnel en 2018. À terme, le nombre de serres devrait augmenter. La chaleur sera aussi mieux valorisée. Elle sera canalisée via une conduite d'eau qui sera reliée à la chaufferie de Tra-le-Bos (été 2017). Cette augmentation de l'apport en chaleur permettra de fermer la chaufferie du lycée Pierre Caraminot (fermeture fin 2017). Le bois ne servira plus qu'en appoint.

Edmé Sudour pose la question de la ressource en bois et de l'avenir du massif forestier. Guy Boissac lui répond qu'il en pousse encore aujourd'hui plus qu'on en coupe. Michel Le Floch s'interroge sur la récupération des souches. Aujourd'hui on ne les récupère plus : trop de terre et de graviers.

Charles Ferré expose ensuite qu'à l'issue d'un vote du Conseil Communautaire, le nom de l'établissement public de coopération intercommunale a été modifié. La communauté de communes sera à l'avenir celle de Ventadour-Égletons-Monédières. 25 conseillers ont approuvé ce choix, et 8 ont voté contre.

Le maire explique aussi les efforts faits pour renforcer la fibre optique sur le territoire afin d'attirer de nouvelles entreprises.

Le maire précise que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) bouscule les lignes connues. À compter du 1<sup>er</sup> janvier, le SIRTOM va être intégré à la Communauté de communes. Compte tenu des nouvelles frontières, le SIRTOM passera de 34 communes adhérentes à 20. Des personnels devraient être transférés à l'agglomération de Tulle et de Treignac.

De la même manière, l'OPH (Office Public de l'Habitat) sera rattaché à la CC. Les administrateurs seront issus de la CC. La parité y est exigée.

Petit à petit, la commune va être vidée de ses compétences. L'autre problème réside dans la trop petite taille des communes et de leur trop faible capacité de financement : la commune de Péret Bel Air ne perçoit, par exemple, que 12 000 € des taxes, ce qui ne suffit même pas à payer un employé. Un projet de fusion avait été tenté avec une commune limitrophe, le projet n'a malheureusement pas pu aboutir.

Après cette parenthèse économique, le tour de table reprend.

Odile Salat souhaite plus de places pour handicapés, et que celles sur le parking du Vieux Moulin soient déplacées.

Guy Boissac demande si le Village de vacances a été vendu. La réponse est non, mais un nouveau gérant en a pris les rênes.

Jean-Claude Boileau s'interroge sur le choix de la couleur du chalet du lac. Le maire lui répond que les pêcheurs ont fait le choix.

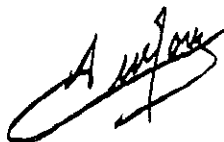
Danièle Vialle s'interroge sur l'état de caveaux dans l'ancien cimetière. Le maire lui répond que la commune en a fait nettoyer. Il repousse pour l'instant la procédure de reprise des concessions.

Que fait le Café des Artistes ? Charles Ferré explique qu'il s'agit d'une association qui propose des concerts de jazz.

Le maire annonce enfin que les illuminations de Noël seront recentrées sur le centre-ville. La commune a fait le choix de louer les équipements afin de créer de la nouveauté. Ces illuminations ont un coût de 10 000 € par an. Elles seront inaugurées le 2 décembre à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé Edmé SUDOUR lève la séance à 16h15.

Président,  
Edmé SUDOUR



Co-Présidente,  
Paule CABANAC

